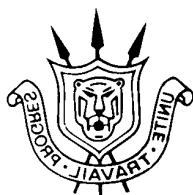


RÉPUBLIQUE DU BURUNDI



Ministère des Finances

CABINET DU MINISTRE

## APPUI À L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED

### RAPPORT D'ACTIVITES DU PROJET « APPUI À L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED »

« DP0 CELON – 9<sup>ème</sup> FED »

FÉVRIER 2007 – MAI 2007

RAPPORT N° 1

## **Fiche Signalétique**

- Pays bénéficiaire :  
**Burundi**
- Intitulé du Projet :  
**Appui à l'Ordonnateur National du F.E.D**
- N° du projet :
- Montant du Devis-Programme de démarrage : CELON –  
9<sup>ème</sup> FED (4 mois) : **142.960.823 BIF**
- Période couverte :  
**4 mois du DP 0 (Février – Mai 2007)**

CELLULE D'APPUI A  
L'ORDONNATEUR  
NATIONAL DU FED

---

1

Rapport d'activités  
Février – mai 2007

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	
<b>1</b>	<b>Résumé</b>
<b>2</b>	<b>Activités de la période écoulée : Février – mai 207</b>
<b>3</b>	<b>Plan d'actions pour la période de Juin à Août 2007</b>

## I. RESUME

### 1.1. RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS DE LA PÉRIODE :

Contrairement aux autres rapports d'activités qui couvraient une période trimestrielle, le présent rapport porte sur une période de quatre mois couvert par le Devis Programme de Démarrage (DP0 - CELON – 9<sup>ème</sup> FED). En effet, après la signature de la Convention de financement du Projet d'Appui à l'Ordonnateur national du FED : CELON – 9<sup>ème</sup> FED, un devis programme de démarrage de 4 mois a été élaboré par la CELON et approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne.

Durant la période du rapport, Deux programmes/projets ont démarré leurs activités : Le Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance « Gutwara Neza » depuis février 2007 et le Projet d'Appui et de Renforcement des Capacités des Acteurs Non Etatiques « ARCANÉ » depuis avril 2007. Avec l'appui de la CELON, les devis programmes de démarrage pour les deux projets ont été élaborés et approuvés par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation. Ces devis programmes étaient en cours d'exécution et des actions comme l'acquisition des bureaux, des équipements et le recrutement du personnel local.

Pour le Programme Post Conflit de Développement rural, sous la supervision de la CELON (Présidence de la Commission), les offres des sept soumissionnaires pré – sélectionnés ont été analysées. Le marché a été attribué au Groupement SOPEX – Gruppo SOGES.

En vue de la préparation du 10<sup>ème</sup> FED, une mission d'identification du Programme Environnemental du Burundi « PEP-BURUNDI » a été réalisée en mars et mai 2007.

Pour les travaux de construction de la RN 12 et de réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura, trois offres ont été reçues et analysées par une commission nommée par l'Ordonnateur National et présidée par la CELON. Le rapport d'ouverture et d'analyse a été transmis à la Délégation pour approbation. Pour ce projet, une requête de financement additionnel de 23,6 millions d'Euros a été soumise à la Délégation de la Commission Européenne.

Pour la surveillance et le contrôle des travaux de construction de la RN 12, les offres ont été analysées et le Bureau BCEOM a été retenue pour ce marché. Le dossier est à la Délégation pour approbation. Pour la surveillance et le contrôle de la Voirie Urbaine de Bujumbura, le rapport de pré – sélection des candidatures et le dossier d'appel d'offres étaient à la Délégation pour acceptation avant le lancement de la procédure.

L'avenant n°1 au devis programme du PPARP a été approuvé et le coordonnateur du Programme et la secrétaire ont été engagés. L'assistant technique au Programme a terminé sa mission le 15 mai 2007.

La Convention de financement du Projet d'Appui à la Restauration de la Sécurité Alimentaire Durable a été signée par l'Ordonnateur National en février 2007. L'avis de marché pour une mission d'assistance technique à la mise en œuvre du projet a été lancé mais le résultat a été infructueux.

Le Directeur de la CELON a participé à la 32<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres ACP tenue à Bruxelles en mai 2007.

Une grille harmonisée de salaires du personnel des programmes et projets communautaires a été adoptée conjointement par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Cette grille permet d'accorder des salaires similaires pour des postes, responsabilités et expériences similaires entre les différents programmes et projets.

Le processus de recrutement d'une assistance technique long terme à la CELON a été lancé. Après la pré – sélection des bureaux, le dossier d'appel d'offres a été préparé et soumis aux bureaux sélectionnés. La date limite de remise des offres est fixée au 20 juin 2007.

Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres des projets, des Ministères techniques et des services de l'Ordonnateur National, un séminaire de formation de 9 jours sur les procédures ACP – UE a été organisé du 21 mai au 31 mai 2007.

Le devis programme de démarrage (DP0) a été exécuté pendant la période du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 2007. Sur un montant de 142.960.823 BIF, 85,2 % ont été engagés et 76,6 % payés au 31 mai 2007. La CELON dispose d'un délai de trois mois pour la clôture finale de ce DP0.

La CELON a participé aux réunions hebdomadaires avec la Délégation de la Commission Européenne et les autres programmes communautaires sur l'état d'avancement des activités. Ces réunions permettent de lever les goulots d'étranglement qui entravent la bonne exécution des programmes et projets.

Monsieur Ernest NGWIZURUSAKU a été désigné par Madame la Ministère des Finances, Ordonnateur National du FED comme Point Focal de l'Union Européenne et de tous les pays européens à l'exception des pays Bas. Madame DEVENGE Vicky a été désignée Point Focal suppléant.

Monsieur Nicodème NIZIGIYIMANA a été désigné « Ordonnateur National du FED Suppléant » en remplacement de Monsieur Damien MVUYEKURE.

Le rapport annuel conjoint 2006 : Ordonnateur National – Chef de Délégation de la Commission Européenne a été analysé par la CELON et les observations ont été transmises à la Délégation pour correction.

## **2. Actions réalisées au cours de la période de février à mai 2007**

### **2.1. Activités de la Régie CELON :**

#### **2.1.1. Recrutement de l'assistance technique en appui à la CELON**

Durant la période du rapport, l'Ordonnateur National du FED a reçu les offres de pré – sélection pour le poste d'assistance technique en appui à la CELON. L'ouverture et l'analyse des offres ont été menées par une Commission nommée par l'Ordonnateur National. La Délégation de la Commission Européenne, a siégé comme observateur. Seize bureaux avaient présenté des offres mais seuls six bureaux ont été retenus sur la liste restreinte : B&S EUROPE, PROGECO, PARTICIP, IDC, PROMAN et AGRIFOR.

Après l'accord de la Délégation sur la liste restreinte, le dossier d'appel d'offres a été préparé et envoyé à ces six sociétés avec la lettre d'invitation à soumissionner. La date limite de dépôt des offres était fixé au 20 juin 2007.

Les candidats non retenus ont été informés de leur non sélection et la liste des candidats retenus a été transmise à la Délégation pour publication sur le site de la Commission Européenne.

Certains soumissionnaires ont adressés à la CELON des demandes d'éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres et les réponses ont été fournies à tous les soumissionnaires ayant reçu le dossier d'appel d'offres.

#### **2.1.2. Recrutement du personnel national**

Un appel à candidature pour le recrutement d'un chauffeur mécanicien et d'un chauffeur a été lancé à travers le Renouveau. Quatre offres ont été reçues pour le premier poste et seize pour le second poste. Une commission a été mise sur pied pour la sélection des candidatures sous la présidence de Monsieur casimir NGANDANGANYA, Directeur de la CELON. Les candidats retenus sur base de leurs expériences professionnelles ont commencé le travail le 20 février 2007.

Durant la période, des termes de référence ont été préparés et lancés pour les postes de : chargé de programmes infrastructures, Bonne gouvernance et société, assistant administratif, comptable A1, comptable A2, secrétaire - standardiste – documentaliste. Le lancement des appels à candidature a été publié dans le Renouveau et la date limite de dépôt des offres était fixée au 31 Mai 2007.

- 1) L'ouverture et l'analyse des offres pour les comptables a eu lieu le 19 avril 2007
  - Sur 26 candidatures reçues au poste de comptable A1, six ont été retenues pour le test écrit qui a eu lieu le 14 mai 2007. Seule Madame Marie Viola NAHIMANA a été retenue pour l'interview.
  - Sur 14 candidatures au poste de comptable A2, quatre ont été retenues pour le test écrit qui a eu lieu le 14 mai 2007. Seule Madame Clémentine KANEZA a été retenue pour l'interview.
  
- 2) L'ouverture et l'analyse des offres pour le poste d'assistant administratif a eu lieu le 19 avril 2007
  - Sur 26 candidatures reçues, quatre ont été retenues pour le test écrit qui a eu lieu le 15 mai 2007. Aucun candidat n'a réussi le test écrit et la candidature a été relancée.
  
- 3) L'ouverture et l'analyse des offres pour les chargés de programmes a eu lieu le 07 mai 2007.
  - Sur huit candidatures reçues pour le chargé de programme infrastructures, quatre ont été retenues sur base des CV pour continuer le processus de recrutement. Le test écrit a eu lieu le 11 mai 2007 et trois candidats qui ont reçu une note qui dépasse 60/100 ont été invités pour l'interview.
  - Sur quatorze candidatures reçues pour le chargé de programme bonne gouvernance et société, quatre ont été retenues sur base des CV pour continuer le processus de recrutement. Le test écrit a eu lieu le 11 mai 2007 et seule Madame Gaudence NDAYISENGA a dépassé la note exigée à savoir 60/100. Elle a été appelée pour l'interview.
  
- 4) La Date limite de remise des offres pour le poste de secrétaire – standardiste – documentaliste était le 31 mai 2007, 41 candidatures se sont présentées.

### **2.1.3. Extension des bureaux de la CELON**

Depuis avril 2007, la CELON a doublé l'espace occupé grâce à une extension de ses bureaux faite par la Communauté Hellénique. Il a été nécessaire pour rendre opérationnelles ces bureaux de procéder à l'installation des climatiseurs récupérés lors de la fermeture du PATSBU, du mobilier de bureaux et appareils téléphoniques récupérés lors de la fermeture du PREBU et prolonger les installations téléphoniques et du groupe électrogène. Ainsi, les fonds qui étaient destinés à l'acquisition de deux climatiseurs et postes téléphoniques ont été épargnés, la CELON n'ayant payés uniquement que les frais d'installation. Aussi la CELON a bénéficié de l'exonération de la taxe de transaction sur les prestations d'installation des climatiseurs.

### **2.1.4. Installation d'un système d'information des projets communautaires**

En accord entre l'Ordonnateur National et la Délégation de la Commission Européenne, il a été décidé d'acquérir un logiciel de système d'information pour les programmes et projets FED. Avant d'acquérir ce logiciel, une équipe composée du Conseiller Technique en appui à la CELON, du responsable de la comptabilité et finances à la CELON et le Coordonnateur de la Cellule de gestion des fonds de contrepartie du STABEX se sont rendus au Cameroun pour voir l'applicabilité du système.

Sur base d'une offre de la société TOMATE, une commission de négociation du contrat a été désignée par l'Ordonnateur National. Elle a tenue sa première réunion le 24 mai 2007.

### **2.1.5. Facilité de Coopération Technique**

La convention de financement de la Facilité de Coopération Technique expire en matière d'engagement au 12 août 2007.

Dans le cadre de la prolongation des actions d'assistance technique, d'organisation de séminaires et conférences ainsi que de formation pour les nouveaux projets et programmes, une requête de financement a été préparée et soumise à l'approbation de la Délégation de la Commission Européenne. Cette requête portait sur un montant de 600.000 Euros.

Une requête de financement a été introduite à la Délégation de la Commission Européenne pour un appui d'un expert commercial en commerce extérieur et négociation des Accords de Partenariat auprès du Ministère du Commerce et de l'Industrie. La requête demandait de recourir à la procédure de contrat cadre avec un budget maximal de 100.000 Euros. Un contrat a été signé pour une période de 4 mois.

Une requête de financement pour une assistance technique dans le domaine des finances publiques a été soumise à la Délégation. Le budget maximal est de 200.000 Euros et il était proposé de recourir à la procédure de contrat cadre.

### **2.1.6. Acquisition du matériel informatique à la CELON**

Dans le cadre de la Convention de la CELON sous le 9<sup>ème</sup> FED, il était prévu l'acquisition du matériel informatique d'une part pour remplacer l'équipement existant devenu obsolète et d'autre part d'acquérir du nouveau matériel pour le personnel à recruter et pour les points focaux qui travaillent dans les secteurs de concentration du PIN 9<sup>ème</sup> FED.

Les équipements à acquérir portent sur 15 ordinateurs, 1 serveur de sécurité dédié, 1 serveur application, 17 onduleurs de 650 KVA, 1 onduleur de 1.200 KVA, 1 copieur multi – fonction LASER, 2 périphérique d'impression « tout en un » à jet d'encre, logiciels serveurs, divers matériels et câblages. L'offre comprenait la mise à disposition d'un administrateur pour l'installation et la gestion du réseau pour une période de 12 mois

Après obtention de la dérogation à la règle d'origine, une consultation restreinte a été lancée sur base d'un dossier d'appel d'offres préalablement approuvé. La date limite des offres était fixée au 20 mars 2007. Une commission a été constituée pour l'ouverture et l'analyse des offres. Le marché a été attribué à SIRTECH pour son offre moins disante et techniquement conforme. Son offre était de 39.707 Euros. Un contrat de fourniture a été préparé et approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation. La date de livraison est fixée au 16 juillet 2007.

### **2.1.7. Programme Post Conflit de développement rural – 9<sup>ème</sup> FED**

Durant la période du rapport précédent, les cabinets pour l'exécution et la gestion du programme Post Conflit de Développement Rural avaient été présélectionnés et le dossier d'appel d'offres avait été transmis aux bureaux retenus : AGRIFOR- LINPICO, BDPA-BCEOM-SATEC, GOPA Consultants, GTZ IS, SHER Ingénieurs Conseils, SOFRECO et SOPEX. La Date limite de dépôt des offres était fixée au 25 avril 2007.

Pendant la période couverte par le présent rapport, la CELON a eu à faire suite à une série de questions d'éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres. Les réponses ont été transmises à tous les soumissionnaires avant la date limite incluse dans le dossier d'appel d'offres.

A la date limite de dépôt des offres, tous les sept soumissionnaires ont déposé une offre, ce qui montre l'intérêt porté sur le programme. Une Commission a été mise en place pour l'ouverture et l'analyse des offres.

La Commission nommée par l'Ordonnateur National et présidée par la CELON a procédé à l'ouverture et à l'analyse des offres techniques et des offres financières. Cette commission a proposé que le marché soit attribué au Groupement SOPEX – Gruppo SOGES qui a eu une meilleure note globale de 86,4/100 avec une enveloppe financière de 1.778.000 €. L'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne ont donné leur accord sur ce choix et ont demandé à la CELON de préparer le contrat de prestations de services sans tarder.

Un contrat a été signé avec un bureau spécialisé AETS (Application Européenne de Technologies et de Services) pour mener l'étude sur le Profil environnemental pays « PEP-BURUNDI ». Le bureau choisi a fait deux missions de terrain en mars et mai 2007 en compagnie d'un représentant de la CELON. Un atelier national de validation du rapport a été organisé à la fin du mois de mai 2007.

### **2.1.8. Construction de la Route Nationale n°12 : Gitega – Karusi – Muyinga et Réhabilitation de la voirie urbaine de Bujumbura**

#### **2.1.8.1. Marché de travaux : RN 12 et Voirie Urbaine de Bujumbura**

A la suite d'une visite du linéaire de la RN 12 et de la Voirie Urbaine de Bujumbura, une série de questions a été adressée à l'Ordonnateur National du FED. En concertation avec les services du Ministère des Travaux Publics et de la Délégation de la Commission Européenne, des réponses appropriées ont été fournies à tous les soumissionnaires ayant achetés le dossier d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Une commission d'ouverture et d'analyse des offres a été désignée par l'Ordonnateur National. Elle était composée des représentants de la CELON, de l'Office des Routes, de la Régie des SETEMU, des Marchés Publics. Une personne ressource a été recrutée pour appuyer tout le processus d'évaluation des offres. La Délégation de la Commission Européenne a été présentée dans toutes les réunions en qualité d'observateur.

Pendant dix séances, les membres de la Commission ont analysé les offres techniques et financières des sociétés : SOGEA – SATOM, RAZEL et STRABAG. Le rapport d'ouverture et d'analyse des offres a été soumis à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation.

Une requête de financement de l'Ordonnateur National d'un montant de 23.158.963 Euros a été adressée à la Délégation de la Commission Européenne pour compléter le financement disponible sur le volet infrastructures routières.

### **2.1.8.2. Marché de surveillance de la RN 12**

A la suite d'un avis de marché de service pour la surveillance et le contrôle des travaux de construction de la Route Nationale n° 12 : Gitega – Karuzi – Muyinga, onze offres ont été reçues et ont fait l'objet d'une évaluation par une Commission Ad Hoc. Six bureaux : BCEOM, DIWI, RRI, TR Engineering, DHV – SEREC et Carlo Lotti & Associati, ont été sélectionnés et ont reçu le dossier d'appel d'offres dûment adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Les candidats retenus ont fait l'objet d'une publication sur le site de la Commission Européenne et les candidats non retenus ont été informés par courrier.

Pendant la période de préparation des offres, des demandes d'éclaircissements ont été soumises à l'ordonnateur National et ont fait objet de réponse après concertation de la Délégation de la Commission Européenne et de l'Office des Routes.

Finalement, quatre bureaux ont présenté des offres qui ont été évaluées. Pendant l'analyse, il a été demandé aux bureaux DHV et TR Engineering de fournir les certificats et les références cités dans les CV pour les experts alignés. Ces informations ont été transmises dans les délais impartis.

Le rapport d'analyse, transmis à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation donnait la préférence au Bureau BCEOM.

### **2.1.8.3. Marché de surveillance de la Voirie Urbaine de Bujumbura**

L'avis de pré - information pour le marché de surveillance et contrôle de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été publié sur le site de la Commission Européenne le 03 février 2007. L'avis de marché a été publié le 28 février 2007.

L'ouverture des offres de présélection a été faite par une commission nommée par l'Ordonnateur National le 17 avril 2007. Cinq candidats ont été retenus : DHV, SGI Consult, TR Engineering, LUXCONSULT et Louis Berger SAS. La candidature de BCEOM a été écartée car l'entreprise a réalisé les études techniques d'exécution et le dossier d'appel d'offres de la Voirie Urbaine de Bujumbura. Pour ce bureau, il y a un conflit d'intérêt conformément au point 2.3.7. du Guide Pratique des Procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la Commission Européenne.

Le rapport d'ouverture et d'analyse des offres de présélection a été transmis à l'Ordonnateur National et au Chef de Délégation pour approbation. Le dossier d'appel d'offres a été préparé par la CELON et transmis pour approbation à la Délégation de la Commission Européenne.

### **2.1.9. Projet de construction de la RN 13/19 : Ruyigi – Cankuzo – Muyinga.**

Aucune action d'envergure n'a pas été faite sur ce projet au cours de la période couverte par le présent rapport. En effet, le projet sera réalisé dans le cadre du Programme Post Conflit de Développement Rural – 9<sup>ème</sup> FED dont le financement a été approuvé en décembre 2006 et qui n'avait pas encore démarré.

Cependant des démarchés ont été entreprises avec le Bureau SHER pour la séparation du dossier d'appel d'offres en deux lots. C'est le tronçon de la RN 13 : Ruyigi – Cankuzo qui sera réalisé dans le cadre du Programme Post Conflit de Développement Rural – 9<sup>ème</sup> FED.

### **2.1.10. Projet Lien Urgence – Réhabilitation – Développement dans le secteur de la santé au Burundi LRRD – PLUS :**

La proposition de financement du projet Urgence – Réhabilitation – Développement « LRRD Plus » dans le secteur de la Santé a été confectionnée par une équipe du Ministère de la Santé Publique en collaboration avec la CELON, la FAO, l'ECHO et la Délégation de la Commission Européenne.

La version finalisée de cette proposition de financement a été transmise à la Commission Européenne pour approbation.

### **2.1.11. Gestion du Devis – Programme de démarrage de la CELON (DP O).**

Des contrats ont été renouvelés pour l'entretien du groupe électrogène, du matériel informatique, des photocopieuses, l'assurance des véhicules et pour l'accès à l'internet. Le renouvellement de l'immatriculation des véhicules a également été effectué.

Monsieur Ernest NGWIZURUSAKU a été désigné comptable du DP 1 CELON.

Un contrat d'administrateur réseau a été signé avec la société Star Systems représentée par Monsieur Valère NSENGIYUMVA pour la période de mars à mai 2007.

Une demande de réaménagement des lignes budgétaires du DPO CELON a été acceptée par l'Ordonnateur National du FED.

### **2.1.12. Activités diverses**

La CELON a poursuivi le paiement des factures dans le cadre des projets d'assistance technique et des activités hors DP des projets communautaires. Elle a également assuré le contrôle régulier des pièces justificatives des dépenses des programmes et projets communautaires.

Le rapport d'activités de la CELON pour la période d'octobre 2006 à janvier 2007 a été confectionné et soumis à l'autorité.

La CELON a participé à diverses réunions avec la Délégation de la Commission Européenne et avec les programmes et projets communautaires en cours de réalisation.

### **2.1.13. Evaluation du plan d'actions de la période de février à mai 2007**

Les activités prévues dans le plan d'actions de Février à Mai 2007 ont été en grande partie réalisées. Certaines activités ont été décalées dans le temps. C'est notamment le colloque sur la sécurité alimentaire durable, le démarrage du projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire Durable (PARSAD), la signature de la Convention de financement PLUS, le protocole d'accord pour la mise en œuvre du programme horticole.

## **2.2. SUIVI DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE**

### **2.2.1. Programme d'appui à la Bonne Gouvernance**

La CELON a accompagné le Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance dans sa phase de démarrage. Le programme a été hébergé dans les enceintes de la CELON avant l'adoption du Devis de démarrage, le versement de l'avance et le versement de la première tranche de loyer.

Deux avenants du contrat d'assistance technique AGRER – ICON ont été signés pour le remplacement de Monsieur Bruno KEKO, comptable proposé dans l'offre d'Agrrer par Monsieur Milly HONOMOOU (avenant n°1) et remplacement de Monsieur Omar Sylla, assistant technique en décentralisation par Alain Bruneteau (Avenant n°2).

Le programme a bénéficié notamment de l'appui technique de la CELON dans :

- L'obtention des documents administratifs d'établissement pour les assistants techniques et leurs familles ainsi que l'exonération sur leurs effets personnels.
- L'élaboration et l'approbation du devis programme de démarrage d'un montant de 379.161.886 BIF dont 123.171.886 BIF en régie directe.
- L'élaboration et l'adoption des dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition :
  1. des véhicules,
  2. du matériel et services informatiques.
- La réalisation des missions à l'intérieur du pays dans le cadre de l'identification des activités à mener dans le cadre du DP1 croisière dans les domaines de la décentralisation, de la gestion transparente de la chose publique et dans l'état de droit.
- La nomination du comité de pilotage,
- La préparation du devis programme n°1 de croisière,
- L'organisation de la première réunion du comité de pilotage pour l'adoption du premier devis programme de croisière.
- Appui au recrutement du personnel : responsable de l'administration et de la logistique, secrétaire de direction, comptable caissier, réceptionniste, chauffeur mécanicien et chauffeur.
- La dérogation à la règle d'origine pour l'acquisition du matériel informatique et du matériel roulant
- La confection des dossiers d'appel d'offres pour les ordinateurs et pour les véhicules.

### **2.2.2. Projet d'appui et de renforcement des capacités des acteurs non étatiques**

Le contrat d'exécution et de gestion du projet d'Appui et de renforcement des capacités des acteurs non étatiques « ARCANE » a été approuvé par toutes les parties à la fin du mois de février 2007. Suite à la non disponibilité du chef de mission, l'arrivée de la mission d'assistance technique a été retardée d'un mois. Un ordre de service de commencer les prestations a été adressé à la société ICON qui a gagné le marché. Le démarrage effectif du projet a eu lieu en début du mois avril 2007 avec la mise en place de l'équipe d'assistance technique.

Dans cette phase d'installation, l'appui de la CELON a été constant notamment dans :

- La recherche d'un bureau du projet et son hébergement dans les enceintes de la CELON dans un premier temps
- L'inventaire des besoins en matière de mobilier, matériel de bureau, matériel informatique, Climatiseurs, groupe électrogène etc.
- La confection du devis programme de démarrage approuvé le 1<sup>er</sup> mai 2007 pour un montant de 332.415.996 BIF
- La confection des dossiers d'appels d'offres pour le matériel informatique, pour les véhicules, pour le groupe électrogène et les climatiseurs. Tous ces dossiers ont été finalisés et transmis à l'approbation de la Délégation de la Commission Européenne avant le lancement de la procédure.
- La sélection des consultants chargés d'identifier les activités du projet par secteurs.
- L'appui - conseil en ce qui concerne les procédures FED.

### **2.2.3. Programme de réhabilitation du Burundi « PREBU »**

Des réclamations, au cas par cas, sur les marchés octroyés dans le cadre du PREBU ont été analysées. Il s'agit principalement des réceptions définitives non prononcées, des cautions de bonne exécution ou de garantie de soumission non libérées ou des litiges sur les paiements

Le rapport d'audit réalisé par le bureau Baker Tilly (Groupe France Audit) a fait l'objet de commentaires de la CELON qui ont été transmis aux auditeurs.

La procédure contradictoire sur la gestion du PREBU en rapport avec les inéligibilités et les dépenses non réglementaires venait de commencer.

La CELON a poursuivi la vérification des pièces comptables des devis programmes du PREBU et des engagements spécifiques. Des rapports ont été produits au fur et à mesure des vérifications et soumis à la Délégation de la Commission Européenne.

La CELON a également transmis à la Délégation de la Commission Européenne le rapport du consultant sur la destruction de la comptabilité du PREBU gérée à travers le logiciel « CIEL ».

### **2.2.4. STABEX**

#### **a) *Suivi des réalisations en cours :***

##### **2.2.4.1. *Programme d'Appui à la Production vivrière***

La CELON a participé à l'identification des actions qui seront réalisées avec les fonds non consommés du programme d'Appui à la production vivrière. Les principaux axes d'intervention sont :

- La construction de huit hangars de stockage d'intrants agricoles et d'élevage
- La poursuite de la mise en place des lignes anti – érosives
- La disponibilisation d'un fonds de roulement pour les engrais

- La disponibilisation des semences comme les boutures de patate douce et de manioc, la pomme de terre, le maïs, le haricot, le riz et les semences maraîchères.
- Le repeuplement du cheptel bovin et caprin
- L'aménagement des marais dont les études étaient disponibles (Kirundo, Ngozi, Karusi et Ruygi).

La CELON a participé à la confection du protocole de mise en œuvre du projet d'appui à la production vivrière – phase II

#### 2.2.4.2. *Filière des cultures de rente*

##### 1. Filière thé

Les appels d'offres pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements industriels d'usinage du thé et du matériel et équipements électriques ont été infructueux (offres financières hors budget). Une demande de recourir à hauteur de 5 millions de BIF aux imprévus du DP 2 du Programme de Réhabilitation de première urgence de la filière thé a été introduite à la Délégation pour actualiser le devis estimatif des coûts des équipements de l'Office du Thé du Burundi. Un contrat a été signé avec le consultant pour 3,8 millions de BIF.

Un accord a été demandé à la Délégation de la Commission européenne pour attribuer le marché de fourniture et installation et mise en service de 4 séchoirs à McCloy Limited pour un montant de 475.000 €.

La CELON a participé à une réunion du comité technique d'organisation et de suivi du programme des réhabilitations de première urgence de la filière Thé pour analyser le plan actualisé des réhabilitations prioritaires des équipements industriels des complexes théicoles.

#### 2.2.4.3. Pistes rurales prioritaires

Les dossiers d'appels d'offres pour les travaux et ceux pour la surveillance ont été confectionnés et soumis à l'approbation de l'Ordonnateur National et du Chef de Délégation de la Commission Européenne.

La CELON a participé au Comité de pilotage pour analyser l'état d'avancement du programme et préparer la visite des lieux pour les soumissionnaires potentiels. Cette visite a eu lieu du 10 au 12 avril 2007.

Suite à cette visite, des questions écrites ont été posées par des soumissionnaires et des réponses appropriées ont été fournies, notamment la société MALEX Construction ne peut pas soumissionner pour la surveillance et le contrôle des pistes car la personne proposée comme chef de mission a supervisé les études techniques d'exécution conduites par le PREBU.

La CELON a participé à l'ouverture des offres pour les travaux et pour la surveillance et le contrôle de la réhabilitation des pistes rurales prioritaires.

#### **2.2.4.4. Avenant n°2 au COM 92 - 99**

Après une longue période d'analyse, l'Avenant n°2 au COM 92 – 99 a été approuvé le 03 mai 2007. Il permettra la mise en exécution de certaines activités du STABEX qui étaient encore en attente :

- Réhabilitation des stations de lavage et des pistes d'accès : 6.500.000 €
- Restructuration de la filière Café : 3.000.000 €
- Restructuration de la filière Thé : 3.000.000 €
- Extension du Thé à Mwaro : 1.000.000 €
- Réhabilitation du palmier à huile : 5.500.000 €
- Réinsertion des sinistrés de guerre : 2.000.000 €

#### **2.2.4.5. Cellule de coordination**

Les principales actions de la Cellule de coordination auxquelles la CELON a participé portent principalement sur :

- L'élaboration des termes de référence pour l'audit de la Cellule STABEX (y compris la CELON pour la période d'août 2004 au 31 janvier 2007).
- Le rapport annuel du STABEX selon le modèle de la Commission Européenne
- La régularisation du contrat de Monsieur Pontien KADIRIGIZA. Son contrat avait été signé par NOBLET alors qu'il devait être signé par l'Ordonnateur National. Ensuite, KADIRIGIZA Pontien est passé du poste d'homologue national à celui de coordonnateur du STABEX.
- La prolongation de douze mois du contrat de Monsieur Jean Claude NOBLET, assistant technique au STABEX
- La préparation et l'adoption du devis programme n°7 portant sur la période d'avril 2007 à mars 2008.
- Le lancement de l'appel à candidature pour le recrutement d'un ingénieur agronome et d'un ingénieur civil.
- La préparation du dossier d'appel d'offres pour l'acquisition du matériel et services informatiques

#### **2.2.4.6. Programme horticole**

Le protocole de mise en œuvre du programme de réhabilitation et relance du secteur horticole a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation en mars 2007.

La demande d'utiliser les imprévus du DP 7 STABEX pour financer un expert chargé d'élaborer les termes de référence pour la construction de la clôture et l'éclairage de l'aéroport international de Bujumbura a été transmise à la Délégation de la Commission Européenne.

Une requête de financement pour la construction de la clôture et l'éclairage de l'aéroport international de Bujumbura a été transmise à la Délégation de la Commission Européenne par l'Ordonnateur National.

#### **2.2.4.7. Appui au cantonnement des combattants FNL - PALIPEHUTU**

Un contrat de subvention à l'appui à la démobilisation et au processus de paix : ravitaillement en nourriture des zones de rassemblement a été approuvé en février 2007. Cet appui d'un montant de 332.751,47 € porte sur une période de 5 mois et expirera donc en juillet 2007.

#### **2.2.5. Programme Régional de lutte contre les épizooties**

Ce programme a terminé les activités au 31 décembre 2006. La CELON a poursuivi l'analyse des pièces justificatives en vue du versement de la dernière tranche d'environ 14 millions de Francs Burundi.

#### **2.2.6. Programme d'appui Transitoire au secteur de la Santé « PATSBU »**

Le programme a clôturé les activités le 25 novembre 2006. Durant la période du rapport, la CELON a fait des commentaires sur les rapports d'évaluation et d'audit du programme. Des justifications ont été fournies sur les dépenses jugées inéligibles par les auditeurs.

#### **2.2.7. Programme d'appui à la Réduction de la Pauvreté 2004 – 2006 et Allégement de la Dette Multilatérale**

Un avenant au Devis programme n°1 de croisière a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne.

Dans la suite, des contrats de travail ont été approuvés pour le Coordonnateur du Programme, Monsieur Donatien BWABO et pour la Secrétaire, Madame Fidès HIDAYA.

Un dossier d'appel d'offres pour l'acquisition du matériel et services informatiques a été préparé et lancé après obtention de la dérogation à la règle d'origine.

Une requête de financement d'un montant de 30 millions d'euros pour un appui budgétaire dans le cadre de la stabilisation macro – économique a été adressée à la Délégation de la Commission Européenne.

Un avenant au contrat de Monsieur Gérard BOULCH a été signé pour régulariser la période d'expiration du contrat au 15 mai 2007.

Un lot de médicaments fournis par Mission Pharma a été réceptionné dans les enceintes de la CAMEBU.

Le Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED a nommé les membres de la Cellule d'appui au cadre de partenariat entre le Gouvernement du Burundi et les bailleurs de fonds concernant les appuis budgétaires, le suivi des réformes économiques et financières ainsi que la stratégie de communication.

### 2.3. RÉUNIONS AVEC L'ORDONNATEUR NATIONAL, LA DÉLÉGATION, ET LES AUTRES PARTENAIRES

1. Chaque semaine, une réunion technique entre la CELON et la Délégation de la Commission Européenne permet de constater l'état d'avancement des dossiers. Ces réunions se tiennent chaque mercredi à partir de 9 H 00.
2. Le comité de pilotage du programme Bonne Gouvernance s'est réunie pour approuver le devis programme de croisière n°1
3. Le comité technique d'élaboration du programme des réhabilitations de la filière café s'est réunie pour analyser le plan de réhabilitation prioritaire des stations de dépulpage – lavage et de leurs sites d'accès.
4. Le comité de pilotage de la filière café s'est réunie et a décidé : de réhabiliter des pistes qui ont plus d'un kilomètre, d'acquérir des groupes électrogènes de 10 et 20 KVA au lieu de la connexion au réseau électrique de la Régideso, de revoir les prix unitaires pour certains postes jugés élevés.
5. le comité de pilotage du programme pistes rurales prioritaires s'est réuni pour analyser l'état d'exécution du programme et préparer la visite des lieux des soumissionnaires potentiels.

### 2.4. VISITES DE TERRAIN :

1. Visite du linéaire des pistes rurales prioritaires dans le cadre du STABEX en compagnie des soumissionnaires potentiels,
2. Visites des communes et tribunaux des communes Itaba, Makebuko, Giheta et Gitega dans le cadre de l'identification des actions du Programme Gutwara Neza,
3. Visite de la province Ngozi dans le cadre de l'identification des actions du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance,
4. Visite des provinces Kayanza, Ngozi, Kirundo, Muyinga et Cibitoke dans le cadre de l'étude du Profil Environnemental Pays,

### 2.5. CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES

Le Directeur de la CELON a participé à la 32<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres ACP – UE tenue à Bruxelles en mai 2007.

### 2.6. FORMATION

Le personnel des programmes et projets communautaires ont bénéficié de la formation sur les procédures ACP – UE. Il s'agit d'un cours accès sur les procédures financières et contractuelles du 9<sup>ème</sup> FED, des marchés en régie du 9<sup>ème</sup> FED – Devis Programmes, des procédures de paiement du 9<sup>ème</sup> FED. Deux personnes de la CELON ont participé à ce cours : Jeanne d'Arc NSHIMIRIMANA et Jean Luc BUCUMI

## 2.7. GESTION DU PERSONNEL DE LA CELON

- Suivi au quotidien du personnel d'appui : contrôle de la régularité, des sorties, du déplacement des véhicules.
- Organisation du travail pour le personnel d'appui
- Etablissement des fiches de paiement sur base mensuel, des fiche de cotisation à la sécurité sociale et des fiches de paiement de l'impôt professionnel sur les rémunérations
- Décision de congés pour le personnel de la CELON sur demande et en fonction du programme annuel arrêté.
- Application des sanctions pour le personnel en défaut en conformité avec les dispositions du Code du Travail.

Au début du mois d'avril 2007, Madame Alice KANKINDI, secrétaire de Direction a pris un congé de 10 jours. A la fin de ce congé, une lettre de démission a été transmise au Directeur de la CELON.

## 2.8. AUTRES TRAVAUX ADMINISTRATIFS

- Suivi des réparations des véhicules (entretiens courants).
- Etablissement de bons de commande, d'ordres de virement et de chèques selon les besoins.

## 2.9. SITUATION FINANCIÈRE 01/02/2007 – 31/05/2007

### 2.9.1. CELON/REGIE

La période du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 2007 coïncide avec la durée de validité du devis programme de démarrage qui émerge sur la convention de financement n°9589/BU signée fin décembre 2006 pour un montant de 3.400.000 Euros.

Le devis programme de démarrage qui couvre une période de quatre mois est doté d'un budget global de 142.960.823 BIF et ne comporte pas d'imprévus.

#### Budget estimatif du devis programme de démarrage

Comme le montre le tableau ci-après, ce budget comprend 15 600 000 BIF au titre d'investissement soit 10,9% du total du budget et 127 360 823 BIF, soit 89%, au titre de frais de fonctionnement.

Le budget d'investissement est constitué de 5 600 000 BIF destinés à l'acquisition de nouveaux postes téléphoniques en faveur des agents et cadres à recruter ainsi que des travaux d'aménagement des bureaux pour 10 000 000 BIF.

Le budget de fonctionnement comprend les frais divers liés à la réalisation des activités de la Cellule tels que les fournitures de bureaux, les loyers, frais de mission, frais du personnel, etc.

**BUDGET DETAILLE DU DEVIS PROGRAMME**

Rubrique budgétaire				Total
1	<b>Investissements</b>			
1.1	<b>Matériel /Equipements</b>			
	Climatiseurs ( 2 )		4 600 000	
	Nouveaux postes téléphoniques ( installation comprise)			
1.3	Aménagements bureaux		1 000 000	10 000 000
	S/ Total ( a )			<b>15 600 000</b>
2	<b>Fonctionnement</b>			
2.1	<b>Frais du personnel</b>			71 890 823
	Salaires et charges sociales		66 708 252	
	Indemnité		5 182 570	
2.2	<b>Loyers de bureaux</b>			11 300 000
2.3	<b>Fonctionnement bureaux</b>		4 800 000	32 170 000
	Communication			
	Maintenance des équipements			
	- Climatiseurs	160 000	1 920 000	
	- Mat . informatique	800 000		
i	- Copieurs	400 000		
	- Groupes électrogène	60 000		
	- Assurance incendie	500 000		
	Carburant groupe		3 200 000	
	Frais de mission		14 000 000	
	- Mission Cameroun	11 000		
	- Mission terrain Burundi	000		
	Abonnement et Publications	3 000 000	4 000 000	
	Fournitures de bureau et imprimés		2 000 000	
	Fonctionnement ( eau, électricité, petites fournitures, frais bancaires, etc ;		1 200 000	
2.4.	Appui à audit de clôture PREBU		1 050 000	12 000 000
	Fonctionnement véhicules			
	s/Total ( b )			127 360 823
	Total (a+b)			142 960 823

## **Exécution budgétaire du DP de démarrage au 31 mai 2007**

Les dépenses arrêtées au 31 mai 2007 sont reprises dans le tableau ci-après.

Sur une enveloppe globale de 142 960 823BIF, les dépenses encourues jusqu'au 31 mai 2007 s'élèvent à 109 503 100BIF.

### **Tableau d'exécution budgétaire du devis programme de démarrage au 31 mai 2007**

Libellé	Budget DP	Présent mémoire	Cumul des mémoires	Solde disponible	Taux exécution (%)
	1	2	3	4	5
<b>INVESTISSEMENTS</b>	14 600 000	5 355 678	5 355 678	9 244 322	36,68
<b>1.1 Matériels/Equip.</b>			0	0	
Climatiseurs			0	0	
Nouveaux postes tél.			0	0	
1.2 Véhicules	0		0	0	
<b>1.3 Aménagements bureaux</b>	14 600 000	5 355 678	5 355 678	9 244 322	36,68
				0	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>128 360 823</b>	<b>104 147 422</b>	<b>104 147 422</b>	24 213 401	81,14
Frais du personnel			0	0	
2.1.1 Rémunérations	62 704 630	54 826 771	54 826 771	7 877 859	87,44
2.1.2 Indemnités fin contrat	5 182 570	3 358 699	3 358 699	1 823 871	64,81
2.1.3 Frais médicaux	3 003 623	493 184	493 184	2 510 439	16,42
Loyer bureaux	11 300 000	11 300 000	11 300 000	0	100,00
2.3.1 Communication	5 300 000	3 377 330	3 377 330	1 922 670	63,72
2.3.2 Maintenance équipement	1 920 000	1 690 415	1 690 415	229 585	88,04
2.3.3 Carburant groupe	3 200 000	1 743 805	1 743 805	1 456 195	54,49
2.3.4 Frais de mission	14 000 000	11 184 646	11 184 646	2 815 354	79,89
2.3.5 Abonnement et publications	4 000 000	2 022 961	2 022 961	1 977 039	50,57
2.3.6 Fournit.bureaux et imprimés	2 500 000	2 074 360	2 074 360	425 640	82,97
2.3.7 Fonctionnement(Regideso, ptes fournit, frais bancaires)	1 700 000	890 450	890 450	0	
				809 550	52,38
2.3.8 Appui à l'audit de clôture PREBU	1 550 000	1 050 000	1 050 000	500 000	67,74
<b>Fonctionnement véhicules</b>	12 000 000	10 134 801	10 134 801	1 865 199	84,46
<b>TOTAL</b>	<b>142 960 823</b>	<b>109 503 100</b>	<b>109 503 100</b>	<b>33 457 723</b>	76,60

Les engagements non payés au 31 mai 2007 s'élèvent à 12 327 047 BIF dont 9.177.047 BIF pour les aménagements de bureaux et 3.150.000b BIF de frais de fonctionnement.

- **Ressources**

Au 31 mai 2007, la CELON avait déjà reçu une dotation initiale de 142 960 823 BIF correspondant à 100% du budget du DP.

- **Dépenses**

A la fin de la période de validité du DP, les décaissements s'élèvent à 109.503.100 BIF, soit 76,6% de la dotation total alloué. A ce montant des dépenses, il faut ajouter les engagements en cours de 12 327 047 BIF. Si on tient compte des engagements, le taux d'exécution du budget s'élève à 85,21 % du budget total.

### *1.1 Matériels/Equipements*

Les climatiseurs et appareils téléphoniques prévus n'ont pas été acquis sur le budget du devis programme de démarrage. Le matériel et équipement provenant des programmes PREBU & PATSBU déjà clôturés, ont été cédés à la CELON.

### *1.3 Aménagements bureaux*

Au 31 mai 2007, l'aménagement des bureaux a coûté 5 355 678 BIF soit 36,68 % du budget initial.

#### *2.1. 1. Personnel*

La ligne budgétaire « Rémunérations » est consommé à hauteur de 88,15% si on tient compte des engagements en cours. Ce taux d'utilisation qui n'atteint pas les 100% est expliqué par le fait que le recrutement prévu en avril / mai 2007 n'a pas eu lieu au cours de la période de ce devis programme.

Il s'agit notamment de deux assistants programmes, un comptable et un assistant comptable, un assistant administratif qui ont été recrutés pendant la mise en œuvre du devis programme de croisière, alors que leur rémunérations étaient prévues dans le DP de démarrage, ainsi que deux chauffeurs dont le recrutement n'a pas été effectif au début de la période de validité du devis programme.

#### *2.1.2 Indemnités de fin de contrat*

Le budget a été consommé à hauteur de 64,81% pour les mêmes raisons évoquées ci-avant.

#### *2.1.3 Frais médicaux*

Ce budget est utilisé à 16,42% selon les besoins exprimés par le personnel.

- *Loyer bureaux*

La consommation est égale à 100% de l'enveloppe prévue.

### 2.3.1 Communication :

Les dépenses ont servi au paiement des frais de communications postales et téléphoniques et cartes de recharge pour téléphones mobiles ainsi que l'internet. L'utilisation du budget alloué à cette rubrique s'élève à 72,7% du budget de cette ligne budgétaire si on tient compte des engagements en cours.

Le recrutement tardif du personnel justifie cette consommation.

### 2.3.2 Maintenance des équipements:

Le budget alloué à cette ligne budgétaire a été utilisé à hauteur de 88,04% à fin mai 2007.

### 2.3.3 Carburant pour le Groupe Electrogène

Les dépenses ont servi à l'achat du carburant pour le groupe électrogène sollicité pour raison de coupures électriques. A la fin du mois de mai, les décaissements s'élèvent à 1.743.805 BIF soit 54,49 % du budget.

### 2.3.4. Frais de mission

Les dépenses ont essentiellement concerné le coût d'un voyage effectué à la Cellule d'appui à l'Ordonnateur National du Cameroun par l'Assistant Technique et le Responsable de la Comptabilité de la Cellule dans le cadre de la préparation de l'acquisition du logiciel TOMFED.

### 2.3.5. Abonnement et frais de publication

La publication des avis d'appel d'offres et l'abonnement à Net Press constituent l'essentiel des consommations de cette ligne budgétaire. Au total, les dépenses réalisées sur cette ligne s'élèvent à 2.501.433 BIF (y compris les engagements en cours) soit un taux d'utilisation de 56,6%.

### 2.3.6. Fournitures de bureaux et imprimés

Les décaissements sont constitués par le coût des fournitures de bureaux et consommables informatiques pour photocopieuses pour 2 074 360 BIF auxquels s'ajoute des engagements de 275 220 BIF portant la consommation totale à 2 349 580 BIF ce qui représente 93,9% du budget de cette ligne budgétaire.

### 2.3.7 Fonctionnements (Regideso, petites fournitures, frais bancaires,...)

Les paiements s'élèvent à 890 450 BIF plus 309 111 BIF d'engagements soit une somme de 1 199 561 BIF contre une enveloppe budgétaire de 1 700 000 BIF pour cette ligne budgétaire soit une consommation de 70,56%.

### 2.3.8 Appui à l'audit de clôture du PREBU

Les prestations de deux agents comptables recrutés sur ce DP en vue de compléter les travaux d'assistance comptable consécutifs à l'audit du PREBU a coûté 10 500 000 BIF soit 67,74% du budget.

## **2.9.2. CELON - DÉCAISSEMENTS DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE**

Pendant la période du présent rapport, les paiements ont été effectués par la CELON comme suit :

❖ *Décaissements réalisés à partir du compte 3320/004 BRB Payeur Délégué*

**Paiements en BIF** au titre d'avance de fonds accordés aux projets (CELON, ARCANE, STABEX, PACE, BONNE GOUVERNANCE) et quelques bureaux d'études ayant prestés comme assistant technique) : 468 953 794 BIF

**Paiements en euro** au profit des Consultants, bureaux d'audit (BAKER TILLY) et autres prestataires de services (AGRER,ICON) : 506 587, 78€

❖ *Décaissements réalisés à partir du compte 3320/102 BRB Assistance Technique STABEX*

**Paiements en BIF** au profit de l'Assistant Technique affecté au STABEX, au bureau d'études PROMAN ainsi qu'à une avance de fonds du DP6 STABEX : 53 443 147 BIF

**Paiements en Euros** au profit du bureau d'études PROMAN : 112 369,19 €

**Décaissements en euro** à partir du compte 800/50/11585/32 PAPV au profit de l'assistant Technique en appui à la CELON : 102 528,87€

**Décaissements en euro** à partir du compte IBB 701-38900-14-46 Pistes rurales prioritaires en faveur du Programme Alimentaire Mondial : 266 201,18€

Le détail de ces paiements est repris en annexe 1.

## **2.9.3. SUIVI FINANCIER DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE FED**

### **Programme de Réhabilitation du Burundi (PREBU), 7 ACP BU 054**

Le programme étant déjà clôturé, la CELON s'est occupé des opérations de clôture des crédits délégués afin de dégager les reliquats inutilisés sur ces engagements et sur la convention de financement ainsi qu'aux travaux de la procédure contradictoire par rapport aux missions d'audit qui ont identifié des dépenses inéligibles.

Après le travail de vérification des pièces comptables des contrats de subventions accordées dans le cadre du devis programme n°3 du PREBU, les conclusions de la CELON ont porté sur les projets ci-après : CENI, Radio Isanganiro, Renaissance FM, Bonesha FM, l'Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Burundi et Avocats Sans Frontières.

- CENI

Transmission du rapport complémentaire de vérification des pièces comptables de la CENI. L'ex-Président de la CENI a réagit en demandant la tenue d'une rencontre réunissant la CELON, la CENI et la DCE pour élucider la situation des inéligibilités.

La CELON a adressé une correspondance à la DCE pour demander la tenue de cette réunion. La DCE a demandé à la CELON de donner son point de vue.

La CELON a transmis à la DCE ses recommandations et ce dossier est à l'étude à la DCE.

- Radio ISANGANIRO

L'audit a relevé une dépense inéligible de 95 000 BIF en sus de 528 000 BIF proposés par la CELON, ce qui porte le montant total des dépenses inéligibles à 623 000 BIF. Mais, il convient de régler par déduction, le solde de plus de 4 millions de francs burundais en réponse à la demande de frais administratifs basés sur le montant des dépenses éligibles.

- Radio Renaissance FM

Des dépenses inéligibles de 37.901.0100 BIF ont été identifiées par les auditeurs, mais la procédure contradictoire est en cours.

- Radio Bonesha

Des dépenses inéligibles de plus de 50 millions de francs burundais ont été relevées par les auditeurs, mais la procédure contradictoire est en cours.

- Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Burundi

En mai 2007, une note signée par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation a été envoyé à l'OHCDHB en vue de l'informer des dépenses inéligibles de 3.461.191 BIF à recouvrer.

- Avocats Sans Frontières

Des dépenses inéligibles ont été recensées et un montant de plus de 80 millions de francs burundais a été dégagé et devrait être reversé sur le Compte Payeur Délégué.

### **Programme PACE**

Suite à la demande d'approvisionnement du compte, la CELON a vérifié les pièces comptables et dégagé des dépenses inéligibles de plus de 6 millions de francs burundais.

Après échange de correspondances entre la CELON, la DCE et le programme PACE, les dépenses inéligibles ont été déduites de l'avance demandée et le remboursement du solde final a été effectué pour 11.491.634 BIF.

### **Cellule STABEX**

Depuis le premier avril 2007, le STABEX utilise les fonds du devis programme n°7 doté d'un budget de 433.084.296 BIF s'étendant sur une période de 12 mois soit du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008. Le STABEX produit des rapports semestriels. C'est pourquoi les données au 31 mai 2007 ne font pas partie du présent rapport.

Concernant les contrôles effectués par le service Finances & Comptabilité, il s'agit des pièces des devis programmes suivants :

- Transmission du rapport de contrôle comptable et financier du mémoire n° 3 du DP6 couvrant la période du 1<sup>er</sup> Décembre 2006 au 31 janvier 2007 : demande de réapprovisionnement.

- Préparation du rapport sur la vérification des pièces comptables du projet de la Cellule STABEX « PAPV DP4 » : demande de clôture.
- Transmission du rapport de vérification des pièces comptables du projet intitulé : « Réhabilitation et investissement de 1<sup>ère</sup> urgence de la filière coton ».
- Transmission du rapport de vérification des pièces comptables du DP6 de la Cellule STABEX.

Nous n'avons pas relevé de dépenses inéligibles.

#### 4.9.4. Clôture des crédits Délégués

Au cours de la période du présent rapport, la clôture des engagements individuels a concerné les crédits délégués du programme PREBU 7 ACP BU 054 clôturé, et de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, projet 7 ACP BU 048.

#### 4.9.5. Décaissements des fonds FED

**DECAISSEMENTS DES ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE FEVRIER 2007 à MAI 2007 – compte payeur délégué 3320/004**

OV			BIF				
	01/07	CELON	9 ACP BU 12	232544	142 960 823	DP démarrage	FC n°1 du 2/02/07
	02/07	CCM	7 ACP BU 56	232546	4 245 733	Retenue de 10%	FC n°1 du 23/02/07
856	03/07	CHEMA-SOPEX	9 ACP BU 5	232547	555 762	FF de 11/2006	FC n°33 du 3/05/07
858	03/07	Bonne Gouvernance	9 ACP BU 013	232548	61 585 943	Dot.init. B. G.	FC n°1 du 04/02/07
861	04/07	STABEX	7 ACP BU 40	232549	118 113 899	Dot. In. DP7	Voir régularisation
865	05/07	PACE-BURUNDI	RE/5007/005 FED VII & VIII	249351	11 491 634	Réappro PACE	FC n°3 du 25/05/07
866	05/07	ARCANE	9 ACP BU 14	249352	130 000 000	Dot. In.	FC N°1 du 25/05/07
					<b>468 953 794</b>		

#### EURO

	02/07	Hervé LETEUIL	9 ACP BU 004	845	10 950,00	Hon & FD 12/06	FC n°22 du 23/02/07
	02/07	Hervé LETEUIL	9 ACP BU 004	846	1 200,00	Loc. véh.	FC n°21 du 23/02/07
	02/07	Hervé LETEUIL	9 ACP BU 004	847	4 643,00	Frais remb.	FC n°23 du 23/02/07
474	02/07	Simon & Christiansen	9 ACP BU 008	848	20 500,00	honoraires	
475	02/07	BAKER TILLY	7 ACP BU 54	850	28 373,58	Facture finale	FC n°3 du 06/03/07
476	02/07	BAKER TILLY	7 ACP BU 54	851	8 754,94	Facture finale	FC n°4 du 06/03/07
477	03/07	Hervé LETEUIL	9 ACP BU 004	852	10 950,00	Hon & f. d.	FC n°25 du 09/03/07
478	03/07	Hervé LETEUIL	9 ACP BU 004	853	1 200,00	Loc.Véh.	FC n°24 du 09/03/07

479	03/07	Tractebel (C-S)	9 ACP BU 005	854	28 274,26	FF de 02/06	
480	03/07	AGRER S.A	9 ACP BU 13	855	264 270,00	Avance 20%	FC n°1 du 21/03/07
481	03/07	Hervé LETEUIL	9 ACP BU 004	857	1 200,00	Loc.Véh.	FC n°26 du 29/03/08
482	03/07	Hervé LETEUIL	9 ACP BU 004	859	10 950,00	Hon & FD 02/07	FC n°29 du 29/03/09
483	04/07	ARCANE	9 ACP BU 14	860	99 852,00	Avance 20%	FC n°1 du 25/04/10
484	05/07	Hervé LETEUIL	9 ACP BU 004	862	15 470,00	retenue de 10%	FC n°28 du 21/03/2011
					<b>506 587,78</b>		

**DECAISSEMENTS DES ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE FEVRIER 2007 à MAI 2007 -**

**DECAISSEMENTS DES ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE FEVRIER 2007 à MAI 2007 -**

Compte BGF N°800/50/11585/32

Bénéficiaire: Jean Pierre LE GOFF

OV	Date	N° du projet	B.R	EURO	Fre n°	Justificatif	Observation
LT/Réf:540/139	01/07	COM92-99		11 850,00	C01/2006	Hon.&Frais directs Nov/06	FC n°1 du 9/02/2007
LT/Réf:540/0311	02/07	COM92-99		641,03	LG 01/2006	Frais remboursable oct/06	FC n°3 du 9/02/2007
LT/Réf:540/0311	02/07	COM92-99		11 850,00	C02/2006	Hon.&Frais directs oct/06	FC n°2 du 9/02/2007
LT/Réf:540/0310	02/07	COM92-99		1 199,50	LG 01/2006	Frais remboursable sept/06	FC n°4 du 9/02/2007
LT/Réf:540/0310	02/07	COM92-99		11 850,00	C02/2006	Hon.&Frais directs sept/06	FC n°5 du 9/02/2007
0001	03/07	COM92-99	001	10 470,00	C04/2006	Hon.&Frais directs déc/06	FC n°6 du 9/03/2007
0003	03/07	COM92-99	003	9 870,00	C01/2007	Hon.&Frais directs janv/07	FC n°7 du 29/03/2007
0004	05/07	COM92-99	004	11 850,00	C02/2007	Hon.&Frais directs Févr/07	FC n°8 du 21/06/2007
0005	05/07	COM92-99	005	11 850,00	C03/2007	Hon.&Frais directs mars/07	FC n°9 du 21/06/07
0006	05/07	COM92-99	006	7 710,00	C04/2007	Hon.&Frais directs avril/07	FC n°10 du 21/06/07
0007	05/07	COM92-99	007	1 538,34	LG 03/2007	Frais remboursable	FC n°11 du 27/06/07
0008	05/07	COM92-99	008	11 850,00	C06/2007	Hon.&Frais directs juin/07	FC n°12 du31/07/07
<b>TOTAL</b>				<b>102 528,87</b>			

## DECAISSEMENTS DES ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE FEVRIER 2007 à MAI 2007 - Compte IBB701-38900-14-46

**"STABEX 92-99 Pistes Rurales Prioritaires"**

Bénéficiaire: PAM

OV	Date	N° du projet	B.R	EURO	Fre n°	Justificatif	Observation
0002/2007	mars-07	COM92-99	002	266 201,18		Convention de contribution	

**TOTAL 266 201,18****Compte Assistance Technique STABEX 3320/102****DECAISSEMENTS DES ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE FEVRIER A MAI 2007- Compte 3320/102 AT STABEX****EURO**

232490	01/02/2007	JC NOBLET	COM 92-99	298	4 860,00	1	Honoraires de 12/06	
232492	01/02/2007	JC NOBLET	COM 92-99	300	120,00	03/12/2006	Frais remboursables	
232493	08/02/2007	PROMAN	COM 92-99		40 479,83		Appui au secteur horticole	F
232497	01/03/2007	JC NOBLET	COM 92-99	303	10 005,00	10107	Honoraires de 1/2007	F
249301	13/03/2007	PROMAN	COM 92-99	306	21 633,36	196-48/2006	Appui au secteur horticole	F
249303	13/03/2007	JC NOBLET	COM 92-99	308	10 350,00	10207	Honoraires de 2/2007	F
249304	13/03/2007	JC NOBLET	COM 92-99		4 141,00	01/12/2006	FF de 12/2006	F
249305	02/05/2007	JC NOBLET	COM 92-99	309	10 350,00	10307	Honoraire de 3/2007	F
249307	02/05/2007	JC NOBLET	COM 92-99	311	80,00	03/12/2006	Frais remboursables	F
249309	04/05/2007	JC NOBLET	COM 92-99	313	10 350,00	10407/07	Honoraire de 4/2007	F

**112 369,19****BIF**

23 24 91	01/02/07	J C NOBLET	COM 92-99	299	2 161 320		Frais directs de 12/2006	F
232494	08/02/07	PROMAN	COM 92-99		2 330 222		Appui secteur horticole	F
232495	14/02/07	STABEX DP6	COM 92-99	301	41 222 321		Réapprovisionnement n°3 DP6	F 2
232498	01/03/07	J C NOBLET	COM 92-99	304	2 161 320	20107	Frais directs de 01/2007	F
232499	13/03/07	PROMAN	COM 92-99	305	1 245 324	196-49/2006	Secteur hortofriticole	
249302	13/03/07	J C NOBLET	COM 92-99	307	2 161 320	20207	Frais directs de 02/2007	F
249306	02/05/07	J C NOBLET	COM 92-99	310	2 161 320	20307	Frais directs de 03/2007	F

**53 443 147****Commentaires :**

- Concernant les paiements en Euros, le montant total décaissé de 987.687,02. €uros est composé essentiellement des ordres de virement en faveur d'AGRER qui a gagné le marché de gestion et d'exécution du programme Bonne Gouvernance (plus de 26,7%), du Programme Alimentaire Mondial en vue d'approvisionner le mouvement FNL en nourriture, (plus de 26,9%), de plus de 10% en faveur du Consultant affecté auprès de la Cellule d'appui à l'Ordonnateur National du FED (CELON et à plus de 10% en faveur du bureau ICON-Institut Public qui a gagné le marché de gestion et d'exécution du Programme ARCANE.
- Le montant décaissé en BIF au cours de cette période s'élève à 522 396 941 BIF. Il est constitué à plus de 98% par des avances de fonds des devis programmes des projets la CELON, de la Bonne Gouvernance, du STABEX, du PACE et du projet 'ARCANE.